

CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION DES NOTAIRES
(Article 43-1 et suivants du Décret du 5 juillet 1973 modifié)

AVIS D'EXAMEN DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Pour la session 2022

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut National des Formations Notariales en date du 8 décembre 2022.

L'épreuve de l'examen de contrôle des connaissances pour la délivrance du certificat de spécialisation :

« Droit de l'urbanisme et de l'environnement »

aura lieu le mardi 20 juin 2023

A été admis à se présenter

Maître Damien MION
Notaire à LA TOUR DU PIN (38)

